Mon collègue boit trop. Je vais faire son travail, ça va l'aider.

Vrai ou faux ?

E.R.: Serge Zombek, Rue du Président 55, B-1000 Bruxelles | Exempt de timbre AR 02 03 1927 Art.198 par. 5 & 7.

Etre solidaire avec son collègue est une attitude honorable. Toutefois, faire son travail pourrait, à la longue, empêcher une prise de conscience, ou en tout cas, ne pas résoudre son problème d'alcool. Avec le temps, votre charge de travail supplémentaire risque de devenir ingérable, ce qui inévitablement détériorera l'ambiance de travail… et votre attitude de protection pourrait donc faire progressivement place au rejet voire à l'agressivité.

Pour éviter ce scénario et aider au plus tôt la personne à prendre conscience de sa consommation problématique, faites-lui part de votre inquiétude pour sa santé, son travail et son entourage. En fonction de ses tâches, il existe peut-être aussi des risques d'accidents, il est important de lui en parler. Si une politique de prévention existe dans votre entreprise cela pourrait vous aider en vous donnant des repères (médecin du travail, personne de référence, centre de consultation…). Faire le travail de son collègue qui est en difficulté avec l'alcool est donc une attitude généreuse et honorable mais elle peut parfois s'avérer contre-productive.

Besoin d'aide ou d'information ?

Aide et conseils individuels

www.infordrogues.be

02 227 52 52